

***Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le  
2 octobre 2018 à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à  
l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.***

Sont présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire, et messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Mario Guimont, Yvan Lepage ainsi que mesdames les conseillères Céline Dubé Ouellet et Denise Lord formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Jean-Jacques Bonenfant.

La secrétaire-trésorière adj. assiste également à la réunion.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Jean-Jacques Bonenfant procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenue.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 2018-10-128**

Monsieur le maire fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par; Céline Dubé Ouellet  
appuyé par; Denise Lord

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

Adoptée à l'unanimité

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018  
RÉSOLUTION 2018-10-129**

Les membres ont reçu copie de ce procès-verbal dans les jours précédant la réunion.

Il est proposé par; Yvan Lepage  
appuyé par ; Denise Lord

Et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**4. ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2018  
RÉSOLUTION 2018-10-130**

Les listes des dépenses sont présentées aux membres du Conseil sur support papier.

Après en avoir pris connaissance et suivant information ou précisions si nécessaire,

Il est proposé par Mario Guimont;  
Appuyé par Yves Fontaine ;

Et résolu que les comptes à payer au montant de 68 268.32\$, des comptes payés en septembre pour 56 192.51\$, ainsi que les salaires des employées et du conseil municipal payés au montant de 16 387.61\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

### **Adoptée à l'unanimité**

Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.  
Claudine Ouellet, secrétaire-trésorière adj.  
- la conciliation bancaire en date du 30 septembre est déposée

### **5. CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au conseil par monsieur le maire et/ou la secrétaire;

- Publicité Journée des Aînés / la municipalité participe au coût de 95\$
- Fabrique Lots Renversés/ commandite bingo et vin d'honneur pour la messe du souvenir le 4 novembre prochain.
- Carrefour jeunesse emplois/ M. Bonenfant participera au 5 à 7 pour la remise des bourses.
- Offre de service /ME Rino Soucy, avocat/refusé

### **6. DOSSIERS DU MAIRE**

- Retour sur le conseil de la MRC, dont la présentation sur le nouveau règlement concernant les alertes en cas de sinistre. Nous rencontrerons notre directeur du service incendie pour en discuter.
- Invitation du livre le JAL/ présenté par M. Majella Simard
- Débat des candidats
- Agenda du mois d'octobre, différentes AGA et le Gala de l'entreprise.
- Bref retour sur le Congrès FMQ à Montréal.
- Retour sur la dernière rencontre du Comité de la Sécurité publique
- Retour sur la dernière rencontre de l'ADV/L/ présentation des projets
- Retour sur les résultats de l'élection provinciale pour notre comté.

### **7. RÉFECTION DE CHEMINS MUNICIPAUX** **ATTRIBUTION DU CONTRAT** **RÉSOLUTION 2018-10-131**

Il est proposé par Denise Lord  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la soumission 9153-8066 Québec Inc. Excavation MTJD et lui accorde le contrat pour la réfection de diverses routes de la municipalité. Cette soumission plus basse conforme.

Les dépenses reliées à l'octroi de ce contrat seront payées à même la subvention du retour de la taxe sur l'essence TECQ. 2014-2018

Adoptée à l'unanimité

### **8. DEMANDE DE REMBOUSEMENT D'UNE SUBVENTION** **POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER** **MUNICIPAL/LOCAL** **RÉSOLUTION 2018-10-132**

**Attendu que** le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des Transports a versé une compensation de 11 000. \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par ; Céline Dubé Ouellet  
appuyé par; Yvan Lepage

Et résolu que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionnée de 11 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports.

Que les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**Adopté à l'unanimité**

#### **9. ÉQUIPE DE VOIRIE – ENTRETIEN CHEMIN HIVER 2018-2019**

La municipalité de Saint-Juste-du-Lac confirme, au niveau de la voirie d'hiver, que Messieurs Yves Michaud, André Ouellet et Benoit Beaudin font partis de l'équipe voirie hiver 2018-2019.

#### **10. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANTE AUTORISÉ SERVICES ÉLECTRONIQUES** **Résolution 2018-10-133**

**Considérant** la fin d'emplois de Mme Nicole Dubé Chouinard et de Mme Nancy Levesque

**Considérant** que Mme Dominique Létourneau soit la directrice générale actuelle

**Il est proposé par; Mario Guimont,**  
**appuyé par; Denise Lord**

Et résolu que Mme Dominique Létourneau soit désignée représentante autorisée pour les services en ligne gouvernementaux et que Mme Nicole Dubé Chouinard ainsi que Mme Nancy Lévesque soit révoqué de lesdites services électroniques.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **11. PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS** **RÉSOLUTION 2018-10-134**

Il est résolu que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2018-278 annexé à la résolution, adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés.

Présentation du projet de règlement par la directrice générale

La directrice générale déclare que le projet de règlement numéro 2018-278 a pour but d'adopter un code d'éthique et de déontologie des employés modifié et cela conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et que cela n'a aucun coût financier pour la municipalité

Projet de règlement municipal autorisant l'adoption du règlement 2018-274 du code d'éthique et de déontologie des employés

**Attendu qu'une** modification prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera.  
Article 178 PL155

**Attendu que** toute municipalité doit apporter la modification au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et être en vigueur pour le 19 octobre 2018.

**Considérant que** l'actuel code d'éthique et de déontologie des employés municipaux nécessite la modification des règles après-mandat

Il est proposé par Yvan Lepage

D'adopter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux modifié.

#### **AVIS DE MOTION**

Pour l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux modifié, M. Yvan Lepage donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil il présentera un nouveau règlement autorisant l'adoption modifié du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux actuel.

**Adopté à l'unanimité**

#### **12. ADOPTION DU BUDGET RIDT**

##### **Résolution 2018-10-135**

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que la municipalité de Saint Juste du Lac adopte le budget 2019 de la Régie Intermunicipale des déchets du Témiscouata tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

#### **13. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ / APPUI**

##### **DOSSIER 9125-8012 QC Inc. / M. Francis Ouellet**

##### **Résolution 2018-10-136**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation présentée par M. Francis Ouellet  
à la Commission du Territoire agricole du Québec est dans le but d'obtenir la permission de vente une parcelle de terrain

**CONSIDÉRANT** que les conséquences d'une demande semblable sur les activités agricoles et acéricole sur le développement durable des activités agricoles, n'auront aucun impact néfaste ou négatif.

**CONSIDÉRANT** que cette demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité, ainsi qu'à ses règlements d'urbanisme.

Il est proposé par : Mario Guimont  
appuyé par : Yvan Lepage

Et résolu que :

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac donne son accord à cette demande d'utilisation agricole et acéricole pour la vente d'une partie de terrain.

Adoptée à l'unanimité

**14. NOUVELLE TARIFICATION MACHINERIE  
MUNICIPALE/LOCATION**

**Résolution 2018-10-137**

Il est proposé par Mario Guimont, appuyé par Denise Lord et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la tarification de location pour la machinerie de la municipalité.

**TARIFICATION AVEC OPÉRATEUR**

Niveleuse	115 \$
Souffleuse sur chargeur	110 \$
Camion dix roues	95 \$
Rétro caveuse	75 \$
Camion de service - Pick-up	40 \$

**Adoptée**

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

**A) Motion de félicitation adressée à la Traverse du Lac Témiscouata**

Une motion de félicitation sera adressée à la Traverse du Lac Témiscouata pour leur travail et la belle saison 2018.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Tenue selon le règlement en vigueur.

**17. CLÔTURE DE LA RÉUNION  
RÉSOLUTION 2018-10-138**

À 20 h 50 il est proposé par Mario Guimont de clore la réunion.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorière adj.